

一五八 1 すべての局は、その目的のいかんを問わず、他の連合員、認められた私企業及び無線通信業務を行うことを正当に許可され、かつ、無線通信規則に従つて運用されるその他の企業の無線通信又は無線業務に有害な混信を生じさせないように設置し、及び運用しなければならない。

一五九 2 連合員は、認められた私企業及び無線通信業務を行うことを正当に許可されたその他の企業に第一五八号の規定を遵守させることを約束する。

一六〇 3 連合員は、また、すべての種類の電気機器及び電気設備の運用が第一五八号の無線通信又は無線業務に有害な混信を生じさせることを防ぐため、実行可能な措置をとることが望ましいことを認める。

第三十六条 遭難の呼出し及び通報

一六一 無線通信の局は、遭難の呼出し及び通報を、いづれから発せられたかを問わず、絶対的優先順位において受信し、同様にこの通報に応答し、及び直ちに必要な措置をとる義務を負う。

第三十七条 虚偽の遭難信号、緊急信号、安全信号又は識別信号

一六二 連合員は、虚偽の遭難信号、緊急信号、安全信号又は識別信号の伝送又は配布を防ぐために有用な措置をとること並びにこれらの信号を発射する自国の局を探知し及び識別するために協力することを約束する。

158 1. Toutes les stations, quel que soit leur objet, doivent être établies et exploitées de manière à ne pas causer de brouillages préjudiciables aux communications ou services radioléctriques des autres Membres, des exploitations privées reconnues et des autres exploitations dûment autorisées à assurer un service de radiocommunication, et qui fonctionnent en se conformant aux dispositions du Règlement des radiocommunications.

159 2. Chaque Membre s'engage à exiger, des exploitations privées reconnues par lui et des autres exploitations dûment autorisées à cet effet, l'observation des prescriptions du numéro 158.

160 3. De plus, les Membres reconnaissent désirable de prendre les mesures pratiquement possibles pour empêcher que le fonctionnement des appareils et installations électriques de toutes sortes ne cause des brouillages préjudiciables aux communications ou services radioléctriques visés au numéro 158.

ARTICLE 36

Appels et messages de détresse

161 Les stations de radiocommunication sont obligées d'accepter en priorité absolue les appels et messages de détresse quelle qu'en soit la provenance, de répondre de même à ces messages et d'y donner immédiatement la suite qu'ils comportent.

ARTICLE 37

Signaux de détresse, d'urgence, de sécurité ou d'identification faux ou trompeurs

162 Les Membres s'engagent à prendre les mesures utiles pour réprimer la transmission ou la mise en circulation de signaux de détresse, d'urgence, de sécurité ou d'identification faux ou trompeurs, et à collaborer en vue de localiser et d'identifier les stations de leur propre pays qui émettent de tels signaux.

国防機関  
の設備

第三十八条 国防機関の設備

- 一六三 1 連合員は、その陸軍、海軍及び空軍の軍用無線設備について、完全な自由を保有する。
- 一六四 2 もつとも、第一六三号の設備は、遭難の場合において行う救助に関する規定、有害な混信を防ぐためにとる措置に関する規定並びに使用する発射の型式及び周波数に関する業務規則の規定を、当該設備が行う業務の性質に従つて、できる限り遵守しなければならない。

- 一六五 3 第一六三号の設備は、また、公衆通信業務その他業務規則によつて規律される業務に参加するときは、原則として、これらの業務に適用される規定に従わなければならない。

第四章 国際連合及び国防機関との関係

第三十九条 国際連合との関係

国際連合  
との関係

- 一六六 1 国際連合と国際電気通信連合との関係は、第三附属書に掲げるこれらの機関の間で締結された協定で定める。
- 一六七 2 国際連合の電気通信運用部門は、第一六六号の協定第十六条の規定に従い、この条約及び業務規則に定める権利を有し、義務を負う。したがつて、この部門は、連合のすべての会議及び国際諮問委員会の会合に顧問の資格で出席する権利を有する。

ARTICLE 38

Installations des services de défense nationale

- 163 1. Les Membres conservent leur entière liberté relativement aux installations radioélectriques militaires de leurs armées et de leurs forces navales et aériennes.
- 164 2. Toutefois, ces installations doivent, autant que possible, observer les dispositions réglementaires relatives aux secours à prêter en cas de détresse et aux mesures à prendre pour empêcher les brouillages préjudiciables ainsi que les prescriptions des Règlements administratifs concernant les types d'émission et les fréquences à utiliser, selon la nature du service qu'elles assurent.

- 165 3. En outre, lorsque ces installations participent au service de la correspondance publique ou aux autres services régis par les Règlements administratifs annexés à la présente Convention, elle doivent se conformer, en général, aux prescriptions réglementaires applicables à ces services.

CHAPITRE IV

Relations avec les Nations Unies et les  
organisations internationales

ARTICLE 39

Relations avec les Nations Unies

- 166 1. Les relations entre les Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications sont définies dans l'Accord conclu entre ces deux organisations, dont le texte figure dans l'annexe 3 à la présente Convention.
- 167 2. Conformément aux dispositions de l'article XVI de l'Accord ci-dessus mentionné, les services d'exploitation des télécommunications des Nations Unies jouissent des droits et sont soumis aux obligations prévus dans cette Convention et dans les Règlements administratifs. Ils ont, en conséquence, le droit d'assister, à titre consultatif, à toutes les conférences de l'Union, y compris les réunions des Comités consultatifs internationaux.

第四十条 国際機関との関係

一六八 連合は、電気通信の分野における完全な国際的調整の実現に資するため、利害関係を有し又は関連する活動を行う国際機関と協力する。

第五章 条約及び規則の適用

第四十一条 基本規定及び一般規則

一六九 第一部（基本規定、すなわち、第一号から第一九四号まで）の規定と第二部（一般規則、すなわち、第二〇一号から第六四三号まで）の規定との間に矛盾がある場合には、第一部の規定が優先する。

第四十二条 業務規則

一七〇 1 この条約は、電気通信の利用を規律し及びすべての連合員を拘束する業務規則によつて補充する。

一七一 2 第四十五条の規定に従つて行うこの条約の批准又は第四十六條の規定に従つて行うこの条約への加入は、その批准又は加入の時に効力を有する業務規則の受諾を含む。

一九八二年の国際電気通信条約及び紛争解決議定書

ARTICLE 40

Relations avec les organisations internationales

168 Afin d'aider à la réalisation d'une entière coordination internationale dans le domaine des télécommunications, l'Union collabore avec les organisations internationales qui ont des intérêts et des activités connexes.

CHAPITRE V

Application de la Convention et des Règlements

ARTICLE 41

Dispositions fondamentales et Règlement général

169 En cas de divergence entre une disposition de la première partie de la Convention (Dispositions fondamentales, numéros 1 à 194) et une disposition de la seconde partie (Règlement général, numéros 201 à 643), la première prévaut.

ARTICLE 42

Règlements administratifs

170 1. Les dispositions de la Convention sont complétées par les Règlements administratifs, qui régissent l'utilisation des télécommunications et lient tous les Membres.

171 2. La ratification de la présente Convention conformément à l'article 45 ou l'adhésion à la présente Convention conformément à l'article 46, implique l'acceptation des Règlements administratifs en vigueur au moment de cette ratification ou de cette adhésion.

- 一七二 3 連合員は、権限のある主管庁会議が行った業務規則の改正についての承認を事務総局長に通知する。事務総局長は、この承認の通知を受領することに、これを連合員に通告する。
- 一七三 4 この条約の規定と業務規則の規定との間に矛盾がある場合には、この条約の規定が優先する。

第四十三条 現行の業務規則の効力

- 一七四 第一七〇号の業務規則は、この条約の署名の時に効力を有する業務規則とする。この業務規則は、この条約に附属するものとみなされ、第五三号の規定に従つて採択されることがある一部改正に従うことを条件として、権限のある世界主管庁会議がこの条約に附属するものとしてこの業務規則に代えるため新たに作成する業務規則の効力発生時まで効力を有する。

第四十四条 条約及び規則の実施

- 一七五 1 連合員は、自己が設置し又は運用するすべての電気通信の局で、国際業務を行うもの又は他国の無線通信業務に有害な混信を生じさせられるおそれがあるものについて、この条約及び業務規則に従う義務を負う。ただし、第三十八条の規定によつてこれらの義務を免除される業務に関する場合は、この限りでない。

- 一七六 2 連合員は、また、自己が電気通信に関する設置及び運用を許可した企業で、国際業務を行うもの又は他国の無線通信業務に有害な混信を生じさせられるおそれがある局を運用するもの

- 172 3. Les Membres doivent informer le secrétaire général de leur approbation de toute révision de ces Règlements par des conférences administratives complémentaires. Le secrétaire général notifie ces approbations aux Membres au fur et à mesure qu'il les reçoit.

- 173 4. En cas de divergence entre une disposition de la Convention et une disposition d'un Règlement administratif, la Convention prévaut.

ARTICLE 43

Validité des Règlements administratifs en vigueur

- 174 Les Règlements administratifs visés au numéro 170 sont ceux en vigueur au moment de la signature de la présente Convention. Ils sont considérés comme annexés à la présente Convention et demeurent valables, sous réserve des révisions partielles qui peuvent être adoptées aux termes du numéro 53, jusqu'au moment de l'entrée en vigueur des nouveaux Règlements élaborés par les conférences administratives mondiales compétentes et destinés à les remplacer en tant qu'annexes à la présente Convention.

ARTICLE 44

Exécution de la Convention et des Règlements

- 175 1. Les Membres sont tenus de se conformer aux dispositions de la présente Convention et des Règlements administratifs y annexés dans tous les bureaux et dans toutes les stations de télécommunication établis ou exploités par eux et qui assurent des services internationaux ou qui peuvent provoquer des brouillages préjudiciables aux services de radiocommunication d'autres pays, sauf en ce qui concerne les services qui échappent à ces obligations en vertu des dispositions de l'article 38.

- 176 2. Ils doivent en outre prendre les mesures nécessaires pour imposer l'observation des dispositions de la présente Convention et des Règlements administratifs aux exploitations autorisées par eux à établir et à exploiter des télécommunications et qui assurent des services internationaux ou

にこの条約及び業務規則を遵守させるため、必要な措置をとらなければならない。

#### 第四十五条 条約の批准

#### 条約の批准

一七七 1 この条約は、各署名政府により、それぞれ自国の現行の憲法上の規定に従つて批准されなければならない。批准書は、外交上の経路により、かつ、連合の所在地がある国の政府の仲介により事務総局長にあててできる限り速やかに送付するものとし、事務総局長は、これを連合員に通告する。

一七八 2 (1) この条約の効力発生の日から起算して二年の期間中、署名政府は、第一七七号の規定に従つて批准書を寄託していない場合にも、第八号から第一一号までの規定により連合員に与えられる権利を有する。

一七九 (2) この条約の効力発生の日から起算して二年の期間の満了後は、第一七七号の規定に従つて批准書を寄託していない署名政府は、批准書を寄託しない限り、連合のいかなる会議、管理理事会のいかなる会期、連合の常設機関のいかなる会合又はこの条約に従つて行われる通信によるいかなる協議においても、投票する資格を有しない。ただし、この政府の投票権以外の権利は、害されない。

一八〇 3 第五十二条の規定に従つてこの条約が効力を生じた後は、各批准書は、事務総局長に寄託した日に効力を生ずる。

一八一 4 一又は二以上の署名政府がこの条約を批准しない場合においても、この条約は、既に批准した政府については、その効力を妨げられない。

exploient des stations pouvant causer des brouillages préjudiciables aux services de radiocommunication d'autres pays.

#### ARTICLE 45

#### Ratification de la Convention

177 1. La présente Convention sera ratifiée par chacun des gouvernements signataires selon les règles constitutionnelles en vigueur dans les pays respectifs. Les instruments de ratification seront adressés, dans le plus bref délai possible, par la voie diplomatique et par l'entremise du gouvernement du pays où se trouve le siège de l'Union, au secrétaire général qui les notifie aux Membres.

178 2. (1) Pendant une période de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention, tout gouvernement signataire joint des droits conférés aux Membres de l'Union aux numéros 8 à 11, même s'il n'a pas déposé d'instrument de ratification aux termes du numéro 177.

179 (2) A l'expiration d'une période de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention, un gouvernement signataire qui n'a pas déposé d'instrument de ratification, un instrument de numéro 177 n'a plus qualité pour voter à aucune conférence de l'Union, à aucune session du Conseil d'administration, à aucune réunion des organes permanents de l'Union, ni lors d'aucune consultation par correspondance effectuée en conformité avec les dispositions de la Convention, et cela tant que l'instrument de ratification n'a pas été déposé. Les droits de ce gouvernement, autres que les droits de vote, ne sont pas affectés.

180 3. Après l'entrée en vigueur de la présente Convention conformément à l'article 52, chaque instrument de ratification prend effet à la date de dépôt auprès du secrétaire général.

181 4. Dans le cas où l'un ou plusieurs des gouvernements signataires ne ratifieraient pas la Convention, celle-ci n'en serait pas moins valable pour les gouvernements qui l'auraient ratifiée.

一九八二年の国際電気通信条約及び紛争解決議定書

二四四

第四十六条 条約への加入

ARTICLE 46  
Adhésion à la Convention

条約への加入

一八二 1 この条約に署名しなかつた国の政府は、第一条の規定に従うことを条件として、いつでもこれに加入することができる。

182 1. Le gouvernement d'un pays qui n'a pas signé la présente Convention peut y adhérer en tout temps sous réserve des dispositions de l'article 1.

一八三 2 加入書は、外交上の経路により、かつ、連合の所在地がある国の政府の仲介により事務総局長にあてて送付する。加入書は、別段の表示がない限り、その寄託の日に効力を生ずる。事務総局長は、連合員に対し、これを通告し、加入書の認証謄本を送付する。

183 2. L'instrument d'adhésion est adressé au secrétaire général par la voie diplomatique et par l'entremise du gouvernement du pays où se trouve le siège de l'Union. Il prend effet à la date de son dépôt, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement. Le secrétaire général notifie l'adhésion aux Membres et transmet à chacun d'eux une copie authentifiée de l'Acte.

第四十七条 条約の廃棄

ARTICLE 47  
Denonciation de la Convention

条約の廃棄

一八四 1 この条約を批准し又はこれに加入した連合員は、外交上の経路により、かつ、連合の所在地がある国の政府の仲介により事務総局長にあてた通告によつてこの条約を廃棄する権利を有する。事務総局長は、これを他の連合員に通知する。

184 1. Tout Membre qui a ratifié la présente Convention ou qui y a adhéré a le droit de la dénoncer par une notification adressée au secrétaire général par la voie diplomatique et par l'entremise du gouvernement du pays où se trouve le siège de l'Union. Le secrétaire général en avise les autres Membres.

一八五 2 廃棄は、事務総局長が通告を受領した日から一年の期間が満了した時に効力を生ずる。

185 2. Cette dénonciation produit son effet à l'expiration d'une période d'une année à partir du jour où le secrétaire général a reçu la notification.

第四十八条 マラガートレモリノス国際電気通信条約

(千九百七十三年)の廃止

Abrogation de la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973)

マラガートレモリノス国際電気通信条約の廃止

一八六 この条約は、締約政府の間関係においては、マラガートレモリノス国際電気通信条約(千九百七十三年)を廃止し、これに代わる。

186 La présente Convention abroge et remplace la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973) dans les relations entre les gouvernements contractants.

第四十九条 非締約国との関係

非締約国との関係

一八七 すべての連合員は、この条約の締約国でない国と電気通信を交換することを認める条件を定める権能を、自己のため及び認められた私企業のために留保する。非締約国から発する電気通信が連合員によつて受信されたときは、当該通信は、伝送されなければならず、また、当該通信が連合員の通信路を経由する限り、この条約及び業務規則の義務的規定並びに通常の料金の適用を受ける。

第五十条 紛争の解決

紛争の解決

一八八 1 連合員は、この条約又は第四十二条に規定する規則の解釈又は適用に関する問題の紛争を、外交上の経路によつて、国際紛争の解決のために締結する二国間若しくは多数国間の条約で定める手続によつて、又は合意により定めることのできるその他の方法によつて解決することができる。

一九九 2 第一八八号のいずれの解決方法も採用されなかつたときは、紛争当事者である連合員は、場合に応じ、一般規則又は選択追加議定書に定める手続に従つて、紛争を仲裁に付すことができる。

第六章 定義

一九八二年の国際電気通信条約及び紛争解決議定書

ARTICLE 49

Relations avec des Etats non contractants

187 Tous les Membres se réservent, pour eux-mêmes et pour les exploitations privées reconnues, la faculté de fixer les conditions dans lesquelles ils admettent les télécommunications échangées avec un Etat qui n'est pas partie à la présente Convention. Si une télécommunication originnaire d'un Etat non contractant est acceptée par un Membre, elle doit être transmise et, pour autant qu'elle emprunte les voies de télécommunication d'un Membre, les dispositions obligatoires de la Convention et des Règlements administratifs ainsi que les taxes normales lui sont appliquées.

ARTICLE 50

Règlement des différends

188 1. Les Membres peuvent régler leurs différends sur les questions relatives à l'interprétation ou à l'application de la présente Convention ou des Règlements prévus à l'article 42 par la voie diplomatique, ou suivant les procédures établies par les traités bilatéraux ou multilatéraux conclus entre eux pour le règlement des différends internationaux, ou par toute autre méthode dont ils pourraient décider d'un commun accord.

189 2. Au cas où aucun de ces moyens de règlement ne serait adopté, tout Membre, partie dans un différend, peut avoir recours à l'arbitrage, conformément à la procédure définie au Règlement général ou au Protocole additionnel facultatif, selon le cas.

CHAPITRE VI

Définitions

三四五

定 義

第五十一条 定義

- 一九〇 この条約においては、文脈に矛盾を生じない限り、
- 一九一 (a) 第二附属書で定義する語は、同附属書において与えられる意味を有する。
- 一九二 (b) 第四十二条に規定する規則で定義するその他の語は、当該規則において与えられる意味を有する。

第七章 最終規定

第五十二条 条約の効力発生及び登録

- 一九三 この条約は、千九百八十四年一月一日に、批准書又は加入書を同日前に寄託した連合員の間に於いて効力を生ずる。
- 一九四 連合の事務総局長は、国際連合憲章第一百二条の規定により、この条約を国際連合事務局に登録する。

条約の効力発生及び登録

ARTICLE 51  
Définitions

- 190 Dans la présente Convention, à moins de contradiction avec le contexte:
- 191 a) les termes qui sont définis dans l'annexe 2 à la présente Convention ont le sens qui leur est assigné dans cette annexe;
- 192 b) les autres termes définis dans les Règlements visés à l'article 42 ont le sens qui leur est assigné dans ces Règlements.

CHAPITRE VII

Disposition finale

ARTICLE 52

Mise en vigueur et enregistrement de la Convention

- 193 La présente Convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1984 entre les Membres dont les instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés avant cette date.
- 194 Conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations Unies, le secrétaire général de l'Union enregistrera la présente Convention auprès du Secrétariat des Nations Unies.

第二部 一般規則

第八章 連合の運営

第五十三条 全権委員会議

全権委員  
会議

- 二〇一 1 (1) 全権委員会議は、第三四号の規定により招集する。
- 二〇二 (2) 全権委員会議の期日及び場所は、実行可能なときは前回の全権委員会議が定め、これが不可能なときは連合員の過半数の同意を得て管理理事会が定める。
- 二〇三 2 (1) 次の全権委員会議の期日及び場所又はこれらのいずれかは、次のいずれかの場合には、変更することができる。
- 二〇四 (a) 連合員の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合
- 二〇五 (b) 管理理事会が提議する場合
- 二〇六 (2) 第二〇四号及び第二〇五号のいずれの場合にも、新たな期日及び場所又はこれらのいずれかは、連合員の過半数の同意を得て定める。

第五十四条 主管庁会議

SECONDE PARTIE  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL  
CHAPITRE VIII

Fonctionnement de l'Union

ARTICLE 53

Conférence de plénipotentiaires

- 201 1. (1) La Conférence de plénipotentiaires se réunit conformément aux dispositions du numéro 34.
- 202 (2) Si cela est pratiquement possible, la date et le lieu d'une Conférence de plénipotentiaires sont fixés par la Conférence de plénipotentiaires précédente; dans le cas contraire, cette date et ce lieu sont déterminés par le Conseil d'administration avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union.
- 203 2. (1) La date et le lieu de la prochaine Conférence de plénipotentiaires, ou l'un des deux seulement, peuvent être changés:
- 204 a) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union, adressée individuellement au secrétaire général;
- 205 b) sur proposition du Conseil d'administration.
- 206 (2) Dans les deux cas, une nouvelle date et un nouveau lieu, ou l'un des deux seulement, sont fixés avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union.

ARTICLE 54

Conférences administratives

主管庁会  
議

- 二〇七 1 (1) 主管庁会議の議事日程は、管理理事会が、第二一九号の規定に従うことを条件として、世界主管庁会議については連合員の過半数、地域主管庁会議については関係地域の連合員の過半数の同意を得て定める。
- 二〇八 (2) 主管庁会議の議事日程には、全権委員会議が議事日程に掲げることを決定した問題を含める。
- 二〇九 (3) 無線通信に関する世界主管庁会議は、その議事日程に、国際周波数登録委員会の活動について同委員会に与える指示及び同委員会の活動の審査をも含めることができる。世界主管庁会議は、場合に応じ、その決定に常設機関に対する指示又は要請を含めることができる。
- 二一〇 2 (1) 世界主管庁会議は、次のいずれかの場合に招集する。
- 二一一 (a) 全権委員会議が決定する場合。この場合において、全権委員会議は、世界主管庁会議の期日及び場所を定めることができる。
- 二一二 (b) 管理理事会の承認を条件として、従前の世界主管庁会議が勧告する場合
- 二一三 (c) 連合員の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合
- 二一四 (d) 管理理事会が提議する場合
- 二一五 (2) 第二一二号から第二一四号までに規定する場合及び、必要があるときは、第二一一号に規定する場合には、会議の期日及び場所は、第二一九号の規定に従うことを条件として、連合員の過半数の同意を得て管理理事会が定める。
- 二一六 3 (1) 地域主管庁会議は、次のいずれかの場合に招集する。
- 二一七 (a) 全権委員会議が決定する場合

- 207 1. (1) L'ordre du jour d'une conférence administrative est fixé par le Conseil d'administration, avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union s'il s'agit d'une conférence administrative mondiale, ou de la majorité des Membres de la région considérée s'il s'agit d'une conférence administrative régionale, sous réserve des dispositions du numéro 229.
- 208 (2) Le cas échéant, cet ordre du jour comprend toute question dont l'inclusion a été décidée par une Conférence de plénipotentiaires.
- 209 (3) Une conférence administrative mondiale traitant de radiosom-munications peut également porter à son ordre du jour des directives à donner au Comité International d'enregistrement des fréquences touchant ses activités et l'examen de celles-ci. Une conférence administrative mondiale peut inclure dans ses décisions des instructions ou des demandes, selon le cas, aux organes permanents.
- 210 2. (1) Une conférence administrative mondiale est convoquée:
- 211 a) sur décision d'une Conférence de plénipotentiaires, qui peut fixer la date et le lieu de sa réunion;
- 212 b) sur recommandation d'une conférence administrative mondiale précédente, sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration;
- 213 c) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union, adressée individuellement au secrétaire général;
- 214 d) sur proposition du Conseil d'administration.
- 215 (2) Dans les cas visés aux numéros 212, 213, 214 et évenuellement 211, la date et le lieu de la conférence sont fixés par le Conseil d'administration avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union, sous réserve des dispositions du numéro 229.
- 216 3. (1) Une conférence administrative régionale est convoquée:
- 217 a) sur décision d'une Conférence de plénipotentiaires;

- 二一八 (b) 管理理事会の承認を条件として、従前の世界主管庁会議又は地域主管庁会議が勧告する場合
- 二一九 (c) 関係地域に属する連合員の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合
- 二二〇 (d) 管理理事会が提議する場合
- 二二一 (2) 第二一八号から第二二〇号までに規定する場合及び、必要があるときは、第二一七号に規定する場合には、会議の期日及び場所は、第二一九号の規定に従うことを条件として、関係地域に属する連合員の過半数の同意を得て管理理事会が定める。
- 二二三 4 (1) 主管庁会議の議事日程、期日及び場所は、次のいずれかの場合には、変更することができる。
- 二二三 (a) 世界主管庁会議については連合員の少なくとも四分の一が、地域主管庁会議については関係地域に属する連合員の少なくとも四分の一が請求する場合。その請求は、事務総局長に対して個別に行うものとし、事務総局長は、承認を得るため、これを管理理事会に提出する。
- 二二四 (b) 管理理事会が提議する場合
- 二二五 (2) 第二二三号及び第二二四号に規定する場合には、提議された変更は、第二一九号の規定に従うことを条件として、世界主管庁会議については連合員の過半数、地域主管庁会議については関係地域に属する連合員の過半数の同意を得ない限り、最終的に採択されない。
- 二二六 5 (1) 全権委員会議又は管理理事会は、有用と認めるときは、主管庁会議の本会期に先立って、当該主管庁会議の業務のための技術的基礎に関する報告を作成しかつ提出することとを任務とする予備会期を開くことができる。

- 218 b) sur recommandation d'une conférence administrative mondiale ou régionale précédente, sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration;
- 219 c) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union appartenant à la région intéressée, adressée individuellement au secrétaire général;
- 220 d) sur proposition du Conseil d'administration.
- 221 (2) Dans les cas visés aux numéros 218, 219, 220 et éventuellement 217, la date et le lieu de la conférence sont fixés par le Conseil d'administration avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union appartenant à la région considérée, sous réserve des dispositions du numéro 229.
- 222 4. (1) L'ordre du jour, la date et le lieu d'une conférence administrative peuvent être changés:
- 223 a) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union s'il s'agit d'une conférence administrative mondiale, ou d'un quart des Membres de l'Union appartenant à la région considérée, s'il s'agit d'une conférence administrative régionale. Les demandes sont adressées individuellement au secrétaire général qui en saisit le Conseil d'administration aux fins d'approbation;
- 224 b) sur proposition du Conseil d'administration.
- 225 (2) Dans les cas visés aux numéros 223 et 224, les modifications proposées ne sont définitivement adoptées qu'avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union s'il s'agit d'une conférence administrative mondiale, ou de la majorité des Membres de l'Union appartenant à la région considérée s'il s'agit d'une conférence administrative régionale, sous réserve des dispositions du numéro 229.
- 226 5. (1) Une Conférence de plémipotentiaires ou le Conseil d'administration peuvent juger utile de faire précéder la session principale d'une conférence administrative d'une session préparatoire chargée d'établir et de soumettre un rapport sur les bases techniques des travaux de la conférence.

- 二二七 (2) 第二二六号の予備会期の招集及び議事日程は、第二二九号の規定に従うことを条件として、世界主管庁会議については連合員の過半数、地域主管庁会議については関係地域に属する連合員の過半数によつて承認されなければならない。
- 二二八 (3) 主管庁会議の予備会期において別段の決定が行われな限り、この会期において最終的に承認された本文は、報告書の形式で編集する。この報告書は、予備会期において承認され、議長が署名する。
- 二二九 6 第二〇七号、第二一五号、第二二一号、第二二五号及び第二二七号に定める協議において、管理理事会が定める期間内に回答しない連合員は、この協議に参加しないものとみなし、したがつて、過半数の計算においては、考慮に入れない。受領した回答の数が協議を受けた連合員の数の二分の一を超えない場合には、新たな協議を行い、その結果は、投票総数のいかに問わず最終的なものとする。
- 二三〇 7 国際無線通信諮問委員会は、全権委員会、管理理事会又は将来の主管庁会議のために技術的基礎を作成することを任務とする従前の主管庁会議から要請された場合には、管理理事会によつて必要な予算措置のとられることを条件として、主管庁会議に先立つて開かれる会議準備会合を招集することができる。国際無線通信諮問委員会の委員長は、主管庁会議の業務に対する寄与文書として、会議準備会合の報告を事務総局長を通じて提出する。

第五十五条 管理理事会

- 227 (2) La convocation de cette session préparatoire et son ordre du jour doivent être approuvés par la majorité des Membres de l'Union s'il s'agit d'une conférence administrative mondiale, ou par la majorité des Membres de l'Union appartenant à la région intéressée s'il s'agit d'une conférence administrative régionale, sous réserve des dispositions du numéro 229.

- 228 (3) A moins que la réunion préparatoire d'une conférence administrative n'en décide autrement, les textes qu'elle a finalement approuvés sont rassemblés sous la forme d'un rapport qui est approuvé par cette réunion et signé par son président.

- 229 6. Dans les consultations visées aux numéros 207, 215, 221, 225 et 227, les Membres de l'Union qui n'ont pas répondu dans le délai fixé par le Conseil d'administration sont considérés comme n'ayant pas participé à ces consultations et en conséquence ne sont pas pris en considération dans le calcul de la majorité. Si le nombre des réponses reçues ne dépasse pas la moitié du nombre des Membres de l'Union consultés, on procède à une nouvelle consultation dont le résultat sera déterminant quel que soit le nombre de suffrages exprimés.

- 230 7. S'il y est invité par une Conférence de plénipotentiaires, par le Conseil d'administration ou par une conférence administrative précédente chargés d'établir les bases techniques à l'intention d'une conférence administrative ultérieure, et sous réserve que les dispositions budgétaires nécessaires soient prises par le Conseil d'administration, le CCIR peut convoquer une réunion préparatoire à la conférence, qui se tient préalablement à ladite conférence administrative. Le directeur du CCIR soumet le rapport de cette réunion préparatoire, par l'intermédiaire du secrétaire général, comme contribution aux travaux de la conférence administrative.

ARTICLE 55

Conseil d'administration

- 二二一 1 (1) 管理理事会は、全権委員会議が選出した連合員で構成する。
- 二二二 (2) 全権委員会議から全権委員会議までの間において管理理事会に欠員が生じた場合には、同一の地域に属する連合員で、前回の投票において当選しなかつたもののうち最大の投票数を得たものが、権利として管理理事会の構成員となる。
- 二二三 (3) 次のいずれかの場合には、管理理事会に欠員が生じたものとみなす。
- 二二四 (a) 管理理事会の構成員が管理理事会の二回の年次会期に引き続き代表者を出席せなかつた場合
- 二二五 (b) 連合員が管理理事会の構成員としての地位を放棄した場合
- 二二六 2 管理理事会の構成員により管理理事会に参加するために任命される者は、できる限り、当該構成員の電気通信主管庁の職員である者又は当該電気通信主管庁に対し若しくはこれに代わつて直接に責任を負う者とする。この者は、電気通信業務の経験がある適任者でなければならない。
- 二二七 3 管理理事会は、各年次会期の初めに、地域間の交替の原則を考慮して、管理理事会の構成員の代表者のうちからその議長及び副議長を選出する。議長及び副議長は、次回の年次会期の開会までその職にとどまるものとし、再選されることができない。議長が不在のときは、副議長がこれに代わる。
- 二二八 4 (1) 管理理事会は、連合の所在地において、年次会期として会合する。
- 二二九 (2) 管理理事会は、年次会期中、例外として追加の会期を開催することを決定することができる。

231 1. (1) Le Conseil d'administration est composé de Membres de l'Union élus par la Conférence de plénipotentiaires.

232 (2) Si, entre deux Conférences de plénipotentiaires, une vacance se produit au sein du Conseil d'administration, le siège revient de droit au Membre de l'Union qui a obtenu, lors du dernier scrutin, le plus grand nombre de suffrages parmi les Membres qui font partie de la même région et dont la candidature n'a pas été retenue.

233 (3) Un siège au Conseil est considéré comme vacant:

234 a) lorsqu'un Membre du Conseil ne s'est pas fait représenter à deux sessions annuelles consécutives du Conseil;

235 b) lorsqu'un Membre de l'Union se démet de ses fonctions de Membre du Conseil.

236 2. Dans la mesure du possible, la personne désignée par un Membre du Conseil d'administration pour siéger au Conseil est un fonctionnaire de son administration des télécommunications ou est directement responsable devant cette administration ou, en son nom, cette personne doit être qualifiée en raison de son expérience des services de télécommunication.

237 3. Au début de chaque session annuelle, le Conseil d'administration élit, parmi les représentants de ses Membres et en tenant compte du principe du roulement entre les régions, ses propres président et vice-président. Ceux-ci restent en fonctions jusqu'à l'ouverture de la session annuelle suivante et ne sont pas rééligibles. Le vice-président remplace le président en l'absence de ce dernier.

238 4. (1) Le Conseil d'administration se réunit en session annuelle au siège de l'Union.

239 (2) Au cours de cette session, il peut décider de tenir exceptionnellement une session supplémentaire.

- 二四〇 (3) 通常会期から通常会期までの間において、管理理事会の構成員の過半数の請求があつたとき又は第二六七号に定める条件に従つて議長が発議したときは、議長は、原則として連合の所在地において、管理理事会を招集することができる。
- 二四一 5 事務総局長及び事務総局次長、国際周波数登録委員会の議長及び副議長並びに国際諮問委員会の委員長は、権利として管理理事会の討議に参加する。ただし、投票には加わらない。もつとも、管理理事会は、その構成員のみに限定した会合を行うことができる。
- 二四二 6 事務総局長は、管理理事会の事務局長としての職務を行う。
- 二四三 7 管理理事会は、会期においてのみ決定を行う。会期中の管理理事会は、例外として、特別の問題を通信によつて解決することを決定することができる。
- 二四四 8 管理理事会の各構成員の代表者は、第二一号から第三三号までに掲げる連合の常設機関のすべての会合にオブザーバーとして出席する権利を有する。
- 二四五 9 管理理事会の各構成員の代表者が管理理事会の会期においてその職務を行うために要する旅行、滞在及び保険に関する費用に限り、連合が負担する。
- 二四六 10 管理理事会は、この条約の定める任務を履行するため、特に次のことを行う。
- 二四七 (a) 全権委員会議から全権委員会議までの間において、第三十九条及び第四十条に規定するすべての国際機関との調整を確保すること。このため、管理理事会は、連合を代表して、同条に規定する国際機関と、また、国際連合と国際電

240 (3) Dans l'intervalle des sessions ordinaires, il peut être convoqué, en principe au siège de l'Union, par son président, à la demande de la majorité de ses Membres, ou à l'initiative de son président dans les conditions prévues au numéro 207.

241 5. Le secrétaire général et le vice-secrétaire général, le président et le vice-président du Comité international d'enregistrement des fréquences et les directeurs des Comités consultatifs internationaux participent de plein droit aux délibérations du Conseil d'administration, mais sans prendre part aux votes. Toutefois, le Conseil peut tenir des séances réservées à ses seuls membres.

242 6. Le secrétaire général assume les fonctions de secrétaire du Conseil d'administration.

243 7. Le Conseil d'administration ne prend de décision que lorsqu'il est en session. A titre exceptionnel, le Conseil réuni en session peut décider qu'une question particulière sera réglée par correspondance.

244 8. Le représentant de chacun des Membres du Conseil d'administration a le droit d'assister en qualité d'observateur à toutes les réunions des organes permanents de l'Union désignés aux numéros 31, 32 et 33.

245 9. Seuls les frais de voyage, de subsistance et d'assurances engagés par le représentant de chacun des Membres du Conseil d'administration pour exercer ses fonctions aux sessions du Conseil sont à la charge de l'Union.

246 10. Pour l'exécution des attributions qui lui sont dévolues par la Convention, le Conseil d'administration, en particulier:

247 a) est chargé, dans l'intervalle qui sépare les Conférences de plénipotentiaires, d'assurer la coordination avec toutes les organisations internationales visées aux articles 39 et 40. A cet effet, il conclut au nom de l'Union des accords provisoires avec les organisations internationales visées à l'article 40 et avec les Nations Unies en application de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et

- 気通信連合との間の協定を適用して国際連合と、暫定的協定を締結する。これらの暫定的協定は、第四六号の規定により次回の全権委員会議に提出する。
- 二四八 (b) 主管庁会議又は国際諮問委員会の総会が採択し又は提出した将来の会議又は会合に関する決定であつて会計上の影響を伴うものの実施について決定を行うこと。この場合において、管理理事会は、第八十条の規定を考慮する。
- 二四九 (c) 事務総局長が付託した連合の常設機関の組織変更に関する提案について決定を行うこと。
- 二五〇 (d) 連合の職及び職員に関する数年間にわたる計画を検討し、決定すること。
- 二五一 (e) 全権委員会議によつて与えられた一般的指示を考慮して事務総局の職員及び連合の常設機関の専門事務局の職員の数及び等級を決定し、並びに第一〇四号の規定に留意して専門職以上の職に係る表を承認すること。(これらの職には、電気通信の技術及び運用における不断の進歩を考慮し、最も有能な専門家を採用することを目的として、期限付きの契約により採用する者を充てる。この契約は、延長することができるとし、これらの職に対する候補者は、連合員を通じて推薦される。専門職以上の職に係る表は、調整委員会と協議の上、事務総局長によつて提案され、定期的に審査に付される。)
- 二五二 (f) 連合の事務上及び会計上の活動に必要と認めるすべての規則並びに俸給、手当及び年金について共通制度を適用している国際連合及び専門機関の現行の例を考慮した事務規則を作成すること。
- 二五三 (g) 連合の事務の運営を監督し、その効果的な合理化のため

f) l'Union internationale des télécommunications; ces accords provisoires doivent être soumis à la Conférence de plénipotentiaires suivante conformément aux dispositions du numéro 46;

248 b) statue sur la mise en œuvre des décisions relatives aux futures conférences ou réunions ayant des répercussions financières, qui sont prises ou présentées par les conférences administratives ou les assemblées plénières des Comités consultatifs internationaux. Ce faisant, le Conseil d'administration tient compte de l'article 80;

249 c) décide de l'adoption des propositions de changements structurels des organes permanents de l'Union, qui lui sont soumises par le secrétaire général;

250 d) examine et arrête les plans pluri-annuels relatifs aux postes de travail et au personnel de l'Union;

251 e) arrête l'effectif et la classification du personnel du Secrétariat général et des secrétariats spécialisés des organes permanents de l'Union, en tenant compte des directives générales données par la Conférence de plénipotentiaires et, en prenant en considération le numéro 104, approuve une liste d'emplois des catégories professionnelle et supérieure qui, compte tenu des progrès constants accomplis dans les techniques et l'exploitation des télécommunications, seront pourvus par des titulaires de contrats de durée déterminée avec possibilité de prolongation, en vue d'employer les spécialistes les plus compétents dont les candidatures sont présentées par l'entremise des Membres de l'Union; cette liste sera proposée par le secrétaire général en consultation avec le Comité de coordination et sera soumise régulièrement à réexamen;

252 f) établit tous les règlements qu'il juge nécessaires aux activités administratives et financières de l'Union, ainsi que les règlements administratifs destinés à tenir compte de la pratique courante de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui appliquent le régime commun des traitements, indemnités et pensions;

253 g) contrôle le fonctionnement administratif de l'Union et arrête des

- の適当な措置を決定すること。
- 二五四 (h) 全権委員会議が定める経費の限度額を考慮し、かつ、できる限りの節減を行うことを旨として、他方、会議を通じて又は常設機関の作業計画を通じてできる限り速やかに満足すべき結果を得ることが連合の責務であることに留意して、連合の年度予算及びその翌年度の予算の見積書を審査し及び決定すること。この場合において、管理理事会は、第三〇二号に規定する作業計画に関する調整委員会の意見で事務総局長が報告するもの並びに第三〇一号及び第三〇四号に規定する費用分析の結果を考慮に入れる。
- 二五五 (i) 事務総局長が作成する連合の会計計算書を毎年検査するため必要なすべての措置をとり、必要な場合には、次回 の全権委員会議に提出するため、この計算書を承認すること。
- 二五六 (j) 必要な場合には、次のことを行うこと。
- 二五七 1 専門職以上の職（選挙によつて任命される職を除く。）の職員の基準俸給表を、共通制度中のこれらに相当する職の職員について国際連合の定める基準俸給表に一致させるように調整すること。
- 二五八 2 一般職の職員の基準俸給表を、連合の所在地について国際連合及び専門機関の適用する俸給表に一致させるように調整すること。
- 二五九 3 専門職以上の職（選挙によつて任命される職を含む。）の勤務地手当を、国際連合が連合の所在地について適用することを決定したものに依つて調整すること。
- 二六〇 4 連合のすべての職員の手当を、国際連合の共通制度に ついて行われるすべての修正に依つて調整すること。

- 254 h) mesures appropriées visant la rationalisation efficace de ce fonctionnement;
- 254 h) examine et arrête le budget annuel de l'Union et le budget prévisionnel pour l'année suivante, compte tenu des limites fixées pour les dépenses par la Conférence de plénipotentiaires, en réalisant toutes les économies possibles, mais en gardant à l'esprit l'obligation faite à l'Union d'obtenir des résultats satisfaisants aussi rapidement que possible par l'intermédiaire des conférences et des programmes de travail des organes permanents; ce faisant, le Conseil tient compte des vues du Comité de coordination concernant les plans de travail mentionnés au numéro 302, telles qu'elles lui sont communiquées par le secrétaire général, et des résultats de toutes analyses de coûts mentionnées aux numéros 301 et 304;
- 255 i) prend tous arrangements nécessaires en vue de la vérification annuelle des comptes de l'Union établis par le secrétaire général et approuve ces comptes, s'il y a lieu, pour les soumettre à la Conférence de plénipotentiaires suivante;
- 256 j) ajuste, s'il est nécessaire:
- 257 1. les échelles de base des traitements du personnel de la catégorie professionnelle et des catégories supérieures, à l'exclusion des traitements des postes auxquels il est pourvu par voie d'élection, afin de les adapter aux échelles de base des traitements fixées par les Nations Unies pour les catégories correspondantes du régime commun;
- 258 2. les échelles de base des traitements du personnel de la catégorie des services généraux, afin de les adapter aux salaires appliqués par les Nations Unies et les institutions spécialisées au siège de l'Union;
- 259 3. les indemnités de poste de la catégorie professionnelle et des catégories supérieures, y compris celles des postes auxquels il est pourvu par voie d'élection, conformément aux décisions des Nations Unies valables pour le siège de l'Union;
- 260 4. les indemnités dont bénéficie tout le personnel de l'Union, en harmonie avec toutes les modifications adoptées dans le régime commun des Nations Unies;

二六一	5 連合及び職員が国際連合職員年金共同基金に対して支払う掛金を、同基金の合同委員会の決定に応じて調整すること。
二六二	6 国際連合における例に倣つて、連合の職員保険基金の受給者に支払う物価騰貴手当を調整すること。
二六三	(k) 前二条の規定に従つて全権委員会議及び主管庁会議の招集に必要な措置をとること。
二六四	(l) 有用と認める意見を全権委員会議に提出すること。
二六五	(m) 連合の常設機関の作業計画及びその進展並びに運営方法（会合日程を含む。）を審査し及び調整し、また、特に、会議及び会合の回数及び期間の削減並びに会議及び会合のための経費見込額の節減に関して適當と認める措置をとること。
二六六	(n) 世界主管庁会議については連合員の過半数、地域主管庁会議については関係地域に属する連合員の過半数の同意を得て、主管庁会議を準備し及び組織するために連合の常設機関が行う技術的な援助その他の援助に関し、これらの常設機関に適當な指示を与えること。
二六七	(o) 第一〇三号の規定に従うことを条件として、第六九号又は第七〇号に定める状態において事務総局長又は事務総局長の職が空席となつた場合には、この空席が通常会期の前九十日以内に生じたときは通常会期において、第六九号又は第七〇号に定める期間内に議長が管理理事会を招集したときはその会期において、これを補充すること。
二六八	(p) 国際諮問委員会の委員長の職が空席となつた場合には、この空席が生じた日の後の最初の通常会期においてこれを

261	5. les contributions de l'Union et du personnel à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément aux décisions du Comité mixte de cette Caisse;
262	6. les indemnités de cherté de vie accordées aux bénéficiaires de la Caisse d'assurance du personnel de l'Union selon la pratique suivie par les Nations Unies;
263	k) prend les dispositions nécessaires pour la convocation des Conférences de plénipotentiaires et des conférences administratives de l'Union conformément aux articles 53 et 54;
264	l) soumet à la Conférence de plénipotentiaires les avis qu'il juge utiles;
265	m) examine et coordonne les programmes de travail ainsi que leur progrès, de même que les arrangements de travail des organes permanents de l'Union, y compris les calendriers des réunions et prend en particulier les mesures qu'il estime appropriées concernant la réduction du nombre et de la durée des conférences et réunions ainsi que la diminution des dépenses prévues pour les conférences et réunions;
266	n) fournit aux organes permanents de l'Union, avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union, s'il s'agit d'une conférence administrative mondiale, ou par la majorité des Membres de l'Union appartenant à la région intéressée, s'il s'agit d'une conférence administrative régionale, des directives appropriées en ce qui concerne leur assistance technique et autre à la préparation et à l'organisation des conférences administratives;
267	o) procède à la désignation d'un titulaire au poste devenu vacant de secrétaire général ou de vice-secrétaire général, sous réserve des dispositions énoncées au numéro 103, dans la situation visée au numéro 69 ou 70 et cela au cours d'une de ses sessions ordinaires si la vacance s'est produite dans les 90 jours qui précèdent cette session, ou bien au cours d'une session convoquée par son président dans les périodes prévues au numéro 69 ou 70;
268	p) procède à la désignation d'un titulaire au poste devenu vacant de directeur d'un Comité consultatif international à la première session régulière tenue après la date où la vacance s'est produite.